

**CONSEIL MUNICIPAL DE BAGNOLES DE L'ORNE**  
**SÉANCE DU 3 JUIN 2013 A 18 H**

L'an deux mil treize, le trois juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Bagnoles de l'Orne se sont réunis au lieu habituel de leurs séances au Château Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BLOUET, Maire.

**Étaient présents :**

Monsieur Jean Pierre BLOUET, Maire ; Monsieur Olivier PETITJEAN, Madame Jacqueline SEYIER, Monsieur Benoît DUBREUIL et Madame Estelle KRANZLIN, Adjointes ;  
Mesdames Françoise ADDA, Manuela CHEVALIER, Monique MAIGNAN et Marie-Françoise MOCHE (à partir du point 9), conseillères municipales ;  
Messieurs Erick ALIROL, Robert GLORIOD, Gérard GROSSE, Alain LEFEVRE et Paul MORIN, conseillers municipaux.

**Absents excusés :** Madame Corinne BETHMONT qui a donné pouvoir à Madame Françoise ADDA ;  
Madame Marie-Thérèse BURON qui a donné pouvoir à Madame Marie-Françoise MOCHE ;  
Monsieur Patrick BADER qui a donné pouvoir à Monsieur Jean Pierre BLOUET ;  
Monsieur Daniel MARIETTE qui a donné pouvoir à Monsieur Benoît DUBREUIL ;  
Monsieur Daniel CASTEL ; Madame Marie-Françoise MOCHE (points 1 à 8).

**Secrétaire de séance :** Madame Françoise ADDA a été élue secrétaire de séance.

Convocations en date du 28 mai 2013 adressées au domicile de chaque Conseiller Municipal.

**ORDRE DU JOUR**

1. Délégations du conseil municipal au Maire .....	2
2. Finances locales - Demandes de subvention.....	2
3. Finances locales - Décision modificative n°1 portant rectification du budget primitif principal 2013 .....	3
4. Finances locales - Décision modificative n°1 au budget primitif 2013 de la Régie du camping .....	3
5. Crèche de Bagnoles de l'Orne - Organisation du service.....	3
6. Fonction publique - Modification du tableau des emplois .....	4
7. Domaine et patrimoine - Cession d'une tondeuse autoportée.....	7
8. Domaine et patrimoine - Cession d'une partie de la parcelle AR 30 .....	7
9. Domaine et patrimoine - Gendarmerie de Bagnoles de l'Orne.....	8
10. Marchés publics - Travaux pour la réfection du revêtement mural dans la salle polyvalente et la salle de sports aux communs du château.....	8
11. Questions diverses.....	9

## DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

### Aliénation (alinéa 10 – article L2122-22 du CGCT) :

Monsieur le Maire indique que par décision n°13-014 du 30 mai 2013, il a été décidé de la cession du véhicule type motoculteur marque Kubota modèle TF75 à la SARL ACMF domiciliée 1 avenue du Président Coty 61600 La Ferté-Macé, pour un montant de 500,00 TTC.

### Exercice du droit de préemption (alinéa 21 – article L2122-22 du CGCT) :

Monsieur le Maire fait savoir que trois déclarations d'intention d'aliéner (n°2013-13 à 2013-15) ont été déposées en mairie depuis le Conseil Municipal du mois de mai.

Après examen, il n'a pas été fait usage de l'exercice du droit de préemption.

D 13-043

## FINANCES LOCALES - DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur Olivier PETITJEAN, Adjoint, donne connaissance des demandes de subvention dans le cadre des locations de salles :

- Le Jardin Musical, dans le cadre du spectacle du 7 mai 2013 pour un montant de 254 € (salle) + 406 € (techniciens) ;
- Association Team Puma PVMA pour un montant de 79 € ;
- Rencontre artistique d'Andaine pour un montant de 159 € ;
- Entre Ville et Jardin pour un montant de 207 €.

Il donne également connaissance d'une demande de subvention de l'association Lozange pour le spectacle « Chansons et musiques de films » pour un montant de 5 000 €. Il est rappelé que ce spectacle gratuit sera produit deux fois le 23 juin 2013, à 15 heures et 17 heures dans les communs du château

Enfin, l'association Familles rurales de Couterne sollicite une subvention d'un montant de 245,00 € dans le cadre de son centre de loisirs au titre de l'année 2012.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, Madame CHEVALIER ne prenant pas part au vote pour l'attribution de la subvention à l'association Le Jardin Musical,**

- Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 660,00 € à l'Association « Le Jardin Musical »,
- Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 79 € à l'Association « Team Puma PVMA »,
- Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 159 € à l'Association « Rencontre artistique d'Andaine »,
- Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 207 € à l'Association « Entre Ville et Jardin »,
- Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € à l'Association « Lozange »,
- Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 245 € à l'Association « Familles rurales de Couterne »,

**FINANCES LOCALES -  
DÉCISION MODIFICATIVE N°1 PORTANT RECTIFICATION DU BUDGET PRIMITIF  
PRINCIPAL 2013**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération D13-013 du 25 mars 2013, le Conseil Municipal a approuvé le Budget Primitif 2013 de la Commune, s'équilibrant :

- en section de fonctionnement à 7 321 128,40 €
- et en section d'investissement à 7 243 577,50 €.

Il indique alors que dans le cadre de la cession d'un véhicule, il avait été prévu des crédits à l'article 775 pour un montant de 150,00 €.

Or cet article n'a pas à être utilisé au stade budgétaire.

Il est donc proposé au conseil municipal de transférer ces crédits à l'article 7718 « autres produits exceptionnels sur opérations de gestion ».

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- décide les modifications budgétaires suivantes à apporter au BP 2013 :

775 « produits de cession d'immobilisations »	7718 « autres produits exceptionnels sur opérations de gestion »
- 150,00 €	+ 150,00 €

**FINANCES LOCALES -  
DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2013 DE LA RÉGIE DU CAMPING**

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de procéder à la modification de crédits prévus au budget primitif 2013 de la régie du camping. Il s'agit de transférer des crédits pour la création de place de camping-cars initialement prévus à l'article 2312 « terrains » à l'article 2128 « autres terrains » pour un montant de 14 792,00 €.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- décide les modifications budgétaires suivantes à apporter au BP 2013 de la Régie du Camping :

2312 « terrains »	2128 « autres terrains »
- 14 792,00 €	+ 14 792,00 €

**CRÈCHE DE BAGNOLES DE L'ORNE -  
ORGANISATION DU SERVICE**

Madame Jacqueline SEYIER présente le projet de réorganisation du service de la crèche qui fait suite à la visite effectuée le 24 janvier 2013 par le Docteur Maritaud du service de la Protection Maternelle Infantile (PMI) du Conseil Général de l'Orne.

Plus précisément, la PMI a mis en exergue quelques dysfonctionnements et notamment :

- un faible taux d'encadrement le matin. Il est rappelé que l'article R2324-43 du Code de la Santé Publique prévoit que « l'effectif du personnel encadrant directement les enfants est d'un professionnel pour cinq enfants qui ne marchent pas, et d'un professionnel pour huit enfants qui marchent ». Or, les

plannings actuels de la crèche prévoyaient une présence de 2 adultes jusqu'à 9h00 et 3 adultes jusqu'à 9h45, la crèche pouvant accueillir 20 enfants ;

- des temps de Direction à définir clairement. L'article R.2324-43 du code de la santé publique prévoit que « la personne assurant la direction de l'établissement ou du service peut être partiellement prise en compte dans le calcul de l'effectif du personnel placé auprès des enfants. Cette prise en compte est limitée à un demi-poste au maximum pour les établissements ou services d'une capacité supérieure à seize places et inférieure ou égale à trente places [...] » ;
- des temps de ménage à réaliser le soir uniquement (et non plus le matin et le soir).

Pour répondre à ces remarques, le groupe de travail propose d'arrêter l'organisation suivante :

- Une ouverture du service à 7h40 (et non plus 7h45) et ce, afin de rendre cohérents les différents horaires des structures d'accueil enfance / petite enfance de la commune.
- Un taux d'encadrement variable sur la journée avec l'organisation suivante : présence de 2 adultes de 7h40 à 8h30, de 3 adultes de 8h30 à 9h00 et de 4 adultes de 9h00 à 17h15. Puis 3 adultes de 17h15 à 17h30 et 2 de 17h30 à 18h15.
- Un renforcement de l'équipe les temps du midi : de 11 heures à 12 heures 30, et du goûter : de 15h30 à 16h00 (1 adulte supplémentaire).
- L'exécution du ménage en fin de journée à raison d'1 heure 15 minutes par jour.
- Des temps consacrés à la Direction définis comme suit :

Lundi	14:00	17:30
Mardi	13:30	17:00
Mercredi	13:00	16:30
Jeudi	13:30	17:00
Vendredi	14:00	17:30

Cette réorganisation nécessaire au regard des dispositions réglementaires conduit à la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique à hauteur de 20 heures par semaine.

#### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Approuve l'organisation du service de la crèche telle que décrite ci-dessus,
- Charge Monsieur le Maire de prendre toutes décisions relatives à la mise en œuvre du projet.

D 13-047

### **FONCTION PUBLIQUE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de procéder à la modification du tableau des emplois de la commune et propose :

- de créer un emploi d'adjoint technique de 2ème classe placé auprès du service de la crèche à raison de 20 heures par semaine (cf. délibération n° D13-046),
- de créer un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe pour accroissement temporaire d'activité, affecté à la gestion administrative, comptable et technique du syndicat mixte de l'aérodrome de Bagnoles de l'Orne et du Pays Fertois.

Enfin, dans la perspective des avancements de grade 2013, et dans l'attente de l'avis de la commission administrative paritaire compétente, il est proposé de créer un emploi d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles.

#### **Le Conseil Municipal**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

- Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
- Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- Vu les délibérations 12-111 du 17 décembre 2012, 13-09 du 4 février 2013, 13-030 du 25 mars 2013 et 13-041 du 6 mai 2013 relatives au tableau des emplois,

après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le tableau des emplois permanents à temps complet et non complet de la commune comme suit :

	Cadres d'emplois	Catégorie	Grades	Nombres d'emplois TC/TNC	Effectifs pourvus
Emplois permanents	<b>Direction</b> Attaché territorial	A	Attaché principal	1 (TC)	1 (détaché sur l'emploi fonctionnel de directeur général des services)
	<b>Services administratifs</b> <i>Ressources Humaines - Comptabilité - Finances</i>				
	Rédacteur territorial	B	Rédacteur ppal 1 <sup>ère</sup> classe	1 (TC)	1
	Rédacteur territorial	B	Rédacteur	1 (TC)	1
	Adjoint administratif	C	Adj. adm. de 1 <sup>ère</sup> classe	1 (TC)	1
	<i>Secrétariat général</i>				
	Rédacteur territorial	B	Rédacteur	1 (TC)	1
	<i>Urbanisme</i>				
	Adjoint administratif	C	Adj. a. ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 (TC)	1
	<i>Etat civil - accueil</i>				
	Rédacteur territorial	B	Rédacteur ppal 1 <sup>ère</sup> classe	1 (TC)	1
	Adjoint administratif	C	Adj. adm. de 1 <sup>ère</sup> classe	1 (TC)	1
	<i>Entretien</i>				
Adjoint technique	C	Adj. tech. de 2 <sup>ème</sup> classe	1 (24/35 <sup>e</sup> )	1	
<b>Services techniques</b>					
Ingénieur	A	Ingénieur principal	1 (TC)	1	
Technicien	B	Technicien territorial	1 (TC)	1 (CDD fin 30.09.2013)	
<i>Espaces verts</i>					
Agent de maîtrise	C	Agent de maîtrise	1 (TC)	1	
Adjoint technique	C	Adj.t. ppal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 (TC)	1	
		Adj.t.ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 (TC)	1	
		Adjoint tech. 2 <sup>ème</sup> classe	4 (TC)	4	
<i>Bâtiment</i>					
Agent de maîtrise	C	Agent de maîtrise ppal	1 (TC)	0	

	Adjoint technique	C	Adjoint tech. 2 <sup>ème</sup> classe	2 (TC)	2
	<i>Voirie</i>				
	Agent de maîtrise	C	Agent de maîtrise ppal	1 (TC)	1
	Adjoint technique	C	Adj.t. ppal de 1 <sup>ère</sup> classe	3 (TC)	2
			Adj.t.ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 (TC)	1
			Adjoint tech. 2 <sup>ème</sup> classe	4 (TC)	4
	<b>Crèche</b>				
	Educateur territorial de jeunes enfants	B	Educateur de jeunes enfants	1 (TC)	1
	Auxiliaire de puériculture territorial	C	Aux. de puériculture ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 (TC)	0
			Aux. de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe	2 (TC)	2
				1 (28/35 <sup>e</sup> )	1
	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	C	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	1 (TC)	1
	Adjoint technique	C	Adjoint tech. 2 <sup>ème</sup> classe	1 (TC)	1
				1 (20/35)	1(20/35)
	<b>Ecole</b>				
	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	C	ATSEM ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	2 (TC) +1 (33/35 <sup>e</sup> )	1 (33/35 <sup>e</sup> )
			ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	2 (TC)	2
	Adjoint technique	C	Adjoint tech. 2 <sup>ème</sup> classe	1 (TC)	1
				1 (27/35 <sup>e</sup> )	1
				1 (9,26/35 <sup>e</sup> )	1
				1 (27,18/151,67)	1
				1(33,98/151,67)	1
				1(38,27/151,67)	1
	<b>Camping</b>				
	Adjoint technique	C	Adjoint tech. principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 (TC)	1
	<b>Police municipale</b>				
	Agent de police municipale	C	Brigadier-chef principal	1 (TC)	1
	<b>Centre Enfance Jeunesse</b>				
	Animateur territorial	B	Animateur	1 (TC)	1 (CDD fin 31.12.2012)
	Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation	2 (TNC - 89/151,57)	2 (CDD fin 31.12.2013)

- approuve le tableau des emplois non-permanents à temps complet et à temps non complet de la collectivité comme suit :

Emplois non permanents	Service	Cadres d'emplois de référence	Nombres d'emplois	Effectifs pourvus	Echéance
	<b>Administratif</b>				
	Chargé de mission	Attaché territorial	1 (TC)	1	1 an à compter de la date de recrutement + renouvellement 1
	Archives				

	Chargé du syndicat de l'aérodrome	Adj. administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	1 (3/35 <sup>ème</sup> )	1	an Jusqu'au 31 décembre 2013
	<b>Services techniques</b>	Adjoint tech. 2 <sup>ème</sup> classe	3 (TC)	3	du 1/05/2013 au 31/10/2013
	<b>Centre Enfance Jeunesse</b>	Adjoint d'animation	1 (TC)	0	3 mois à compter de la date de recrutement

D 13-048

**DOMAINE ET PATRIMOINE -  
CESSION D'UNE TONDEUSE AUTOPORTÉE**

Monsieur Benoît DUBREUIL rappelle que lors de l'adoption du budget primitif il avait été prévu le renouvellement d'une tondeuse autoportée.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de céder la tondeuse autoportée marque Kubota affectée aux services techniques à la SARL ACMF domiciliée 1 Avenue du Président Coty 61600 La Ferté-Macé, pour un montant de 6 000,00 TTC.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Approuve la cession d'un véhicule type tondeuse autoportée marque Kubota affecté aux services techniques, immatriculé 3208 VD 61, à la SARL ACMF domiciliée 1 Avenue du Président Coty 61600 La Ferté-Macé, pour un montant de 6 000,00 TTC.

D 13-049

**DOMAINE ET PATRIMOINE -  
CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AR 30**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 29 juin 2009, du 9 novembre 2009, du 20 décembre 2010, du 24 janvier 2011 et du 25 mars 2013 relatives à la cession d'une partie de la parcelle AR 30 (partie concernant l'ancien terrain de football), aux fins de réalisation d'un lotissement.

Il indique que le bornage de la parcelle s'est déroulé le 19 mai dernier et il en ressort que ce n'est pas 9950 m<sup>2</sup> qui seront cédés mais seulement 9 609 m<sup>2</sup>.

Le prix fixé par la délibération du 25 mars 2013 était de 108 455 €, soit 10,90 € m<sup>2</sup>.

**Le Conseil Municipal**

- Vu les délibérations du 29 juin 2009, du 9 novembre 2009, du 20 décembre 2010, du 24 janvier 2011 et du 25 mars 2013 relatives à la cession d'une partie de la parcelle AR 30,
- Vu l'avis du service France Domaine du 13 janvier 2013,
- Considérant le plan de division établi par la société Geomat le 23 mai 2013,

**après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Décide de céder 9609 m<sup>2</sup> de la parcelle AR 30 pour un montant de 104 738 € à la société dénommée Foncier Economie Développement Durable (FEDD) dont le siège est situé 17 ter rue Brette 14 700 FALAISE, tel que défini au plan de division
- Rappelle que cette opération n'est pas soumise à TVA,

- Désigne Maître Guibert à Bagnoles de l'Orne en tant que Notaire pour cette opération,
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous documents relatifs à ce dossier.

\* \* \*

Madame Marie-Françoise MOCHE entre en séance

\* \* \*

D 13-050

**DOMAINE ET PATRIMOINE -  
GENDARMERIE DE BAGNOLES DE L'ORNE**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 4 octobre 2010 et n°12-008 du 6 février 2012 relatives au bail de location à intervenir avec la Gendarmerie pour les locaux de la caserne sise Boulevard de la Gatinière, à Bagnoles de l'Orne, ce à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011.

Depuis, plusieurs échanges ont eu lieu avec les services de la Gendarmerie au sujet du contenu du futur bail de location.

Afin de pouvoir conclure ce nouveau bail, le service France Domaine a été de nouveau sollicité et par avis du 16 avril 2013 (n°2013022L0200) a fixé le loyer annuel à 44 782 € HT à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Approuve le montant du loyer proposé,
- Charge Maître Guibert, Notaire à Bagnoles de l'Orne, d'assister la commune dans la signature d'un nouveau contrat de location,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour conclure ledit contrat.

D 13-051

**MARCHÉS PUBLICS -  
TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DU REVÊTEMENT MURAL DANS LA SALLE POLYVALENTE  
ET LA SALLE DE SPORTS AUX COMMUNS DU CHÂTEAU**

Monsieur Benoît DUBREUIL, adjoint, fait part de l'analyse des offres relatives aux travaux de réfection du revêtement mural dans la salle polyvalente et la salle de sports des communs du Château.

Il indique que trois sociétés ont été consultées et présente leurs offres :

<b>Entreprises</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>Montant € TTC</b>
SIMON PEINTURE	20 787,56 €	22 242,69 €
LEVERRIER PEINTURE	22 328,80 €	26 705,24 €
CONEAU	23 494,60 €	25 139,22 €

**Le Conseil Municipal**

- Vu le code des marchés publics,
- Considérant les offres présentées par les sociétés SIMON Peinture, LEVERRIER Peinture et CONEAU,

**après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Décide de retenir la société SIMON peinture, présentant l'offre la moins disante, pour un montant de 20 787,56 € HT,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour conclure ledit marché.



## QUESTIONS DIVERSES

- Madame Jacqueline SEYIER rappelle que la kermesse de l'école aura lieu le 23 juin, et que l'ensemble du Conseil municipal y est invité.
- Monsieur Olivier PETITJEAN fait le point sur la Fête de la chasse qui s'est tenue le week-end dernier.
- Madame Estelle KRANZLIN demande des précisions sur la demande d'éclairage des maisons pour le week-end anniversaire. Il est indiqué que les habitants sont invités à éclairer leurs maisons le samedi 29 juin en soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40.